

Jochy Heiaud  
Jean. Pierre Minobeny  
Jean. Michel Perrine

commandant de bord  
co. pilote  
mécanicien

membres d'équipage du Mystère 50 présidentiel rwandais, anciens militaires de l'Armée de l'Air, employés par MIS (SATIF) au service de la Présidence de Kigali, ils étaient également en rapport avec le Chef de Mission de la Coopération sur place.

6 avril 1994 : en rentrant d'une mission en Tanzanie, nos avions perdent la vie dans l'attentat commis contre l'avion présidentiel et qui coûta la vie aux présidents du Rwanda et du Burundi.

7 avril 1994 : le télégramme de Monsieur Michel Roussin, ministre de la Coopération, précise qu'ils étaient "en service commandé" (annexe 1)

10 avril 1994 : arrivée à Roissy des épouses des pilotes, avec les premiers rapatriés venant de Bangui, Monsieur Michel Roussin était présent à l'accueil.

15 avril 1994 : cérémonie au Bourget pour le retour des corps de l'équipage et des gendarmes tués au Rwanda, en présence de Monsieur le Ministre des Armées François Léotard, et de Monsieur Roussin; ils sont décorés à titre posthume de la Légion d'Honneur (journal officiel du 14 juin).

fin avril : nous sommes reçues individuellement par

Monsieur de la Baume, Directeur de la SATIF qui nous informe:

- de l'indemnisation des effets personnels perdus à Kigali

- du règlement de 6 mois de salaire

qui seraient pris en charge par le ministère de la coopération, la SATIF restant l'interlocuteur

- l'existence d'assurances: - GAN cotisation de l'employeur et du salarié.

AVF assurance aviation.

juin / juillet: Mesdames Héraud et Minoberry sont reçues à leur demande par l'intermédiaire de la SATIF par Monsieur Michel Roussin ministre de la Coopération, à cette époque Monsieur le ministre paraissait intéressé par le règlement de cette affaire.

août 1994: versement du capital par le GAN, mais refus de capitaux complémentaires pour décès accidentel, clause restrictive au contrat: guerre civile (annexe 2)

septembre 1994: 1<sup>er</sup> inventaire des effets personnels laissés à Kigali envoyé au ministère de la Coopération par la SATIF

19 octobre 1994: nouvel inventaire et subrogation sont envoyés par nos soins à Monsieur Amofad au ministère de la coopération suivant les instructions de la SATIF (annexe 3)

3 novembre 1994: réponse négative de Monsieur Amofad (courrier en annexe 4) qui nous renvoie vers notre employeur.

4 janvier 1995: audience auprès de Monsieur Bernard Delré Ministre de la Coopération, à notre demande par l'intermédiaire du Général Pimponeau,

vice-président de la mutuelle Air.

Le point est fait et reconnu par Monsieur le Ministre lui-même sur l'état de non-avancement de nos dossiers en présence de Monsieur Bouchard qui est en possession de ces dossiers :

- effets personnels
- indemnisation de 6 mois.

nous soulevons le problème des assurances qui relèvent l'attentat ou la guerre civile, Monsieur le Ministre nous propose d'intervenir personnellement auprès des assurances du GAN en particulier, et en cas de refus d'en référer à Monsieur le Premier Ministre, la réponse devant nous être transmise 3 semaines au plus tard.

A ce moment là nous avions encore espoir....

5 janvier 1995: refus de l'assurance AVF de nous indemniser considérant que l'attentat est un acte de guerre (annexe 5)

17 janvier 1995: pour le GAN cet attentat n'est pas un acte de terrorisme isolé, elle refuse de croire à l'absence de guerre civile (annexe 6)

20 février 1995: nous apprenons que notre dossier revient à Monsieur Dupuy du Ministère de la Coopération, qui est en contact avec Monsieur de la Baume.

A ce jour aucune réponse de Monsieur le Ministre de la Coopération.

Pour les demandes d'indemnisation GAN et AVF, il

nous semble que l'intervention du gouvernement, serait d'une certaine efficacité, nous ne souhaitons pas faire de procès d'intention, mais quelques questions restent sans réponse, le Rwanda s'il n'était pas considéré en état de guerre civile (avant les faits) le gouvernement n'a-t-il pas tout pouvoir pour obliger les assurances à nous régler ce qu'elles nous doivent? Ou le Rwanda était en état de guerre civile, et c'est au gouvernement de prendre ses responsabilités envers nous.

6 avril 1995: bientôt 1 an.

pouvons-nous oser espérer retrouver la sérénité, quand un terme sera mis à ces tracasseries administratives?